

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 18h30

N°DCM2024.04.10/06

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Théo LOMBARD

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Pascal MEYNENT (Procuration à L. POTIER GABRION), Benoît CHAMBOURDON (Procuration à M. FISCHER), Nicole RANNARD (Procuration à P. CONTAT), Patrice JUPILLE (Procuration à M. LOCATELLI), Saïda HADDOUR (Procuration à P. DUCIMETIERE)

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2024

En lien avec la commune, le Comité directeur de l'Office Rochois des Sports (ORS) a établi le tableau ci-dessous, proposant la répartition des subventions à attribuer à chaque association sportive.

Cette répartition est établie sur la base du barème de calcul par point qui permet de déterminer un montant de subvention pour chaque association.

Le montant des subventions est prélevé sur la provision au compte 6574 du budget primitif 2024 de la ville.

Il est ainsi prévu l'attribution d'une enveloppe globale d'un montant de **75 000 €** répartie en subventions directes aux associations pour un montant de **72 000.00 €** et en subventions exceptionnelles sur projet d'un montant de **3 000,00 €**, conformément au tableau exposé ci-dessous :

ANNEE	2024
Répartition de la subvention directe	
Athlétisme Bonneville Pays Rochois	2 720,60 €
Ass Stella Rochoise Ensemble Scolaire Catholique Rochois	3 563,80 €
Ass sportive Les Allobroges	3 510,95 €
Basket Club du Pays Rochois	5 200,95 €
CAF la Roche Bonneville	7 107,60 €
Cercle des Nageurs Rochois	162,00 €
Comité Loisirs Sports Faucigny	1 477,70 €
Cyclo club Rochois	202,85 €
Dojo du Pays Rochois	4 294,55 €
Empire Korean Martial	4 144,55 €
Entente Gymnique du Faucigny	4 501,25 €
Football Club du Foron	6 632,40 €
Full Fight	3 090,60 €
Hand ball du Pays Rochois	4 823,80 €
Mix Self Art Self Défense et Santé (Krav Maga)	1 257,90 €
Les Archers du Faucigny	2 289,90 €
Parapente pays rochois	1 540,70 €
Pays Rochois et Genevois Tennis de Table	4 853,00 €

Rugby Club le Môle	4 464,00 €
Secours en Montagne du Pays Rochois	724,30 €
Tennis club rochois	444,00 €
Union Cycliste Rochoise	984,20 €
USEP Bonneville Pays Rochois	1 506,60 €
Volley Pays Rochois Bonneville	2 501,80 €
TOTAL SUBVENTIONS DIRECTES	72 000,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ORS	3 000,00 €,
TOTAL GLOBAL	75 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,
Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2024,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Considérant l'intérêt de promouvoir le sport, la ville de La Roche Sur Foron apporte des aides aux associations et clubs locaux par la mise à disposition d'équipements sportifs ou de matériel, mais aussi par l'attribution de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le montant et l'attribution des subventions aux associations sportives tels qu'exposés ci-dessus.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2131-1 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 16 avril 2024
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 10 avril 2024

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

